



TOUS LES EMBALLAGES TRIÉS SONT RECYCLÉS

Dans les Alpes de Haute-Provence, tous les emballages triés dans les conteneurs jaunes vont au centre de tri Véolia de Manosque. Ils y sont séparés par matière puis vendus à différents recycleurs qui les valorisent. En moyenne, 85% des emballages triés sont recyclés et ont ainsi une nouvelle vie en pulls polaires, vélo ou bouteilles.

L'évolution des consignes de tri porte ses fruits

Le département des Alpes de Haute-Provence a étendu ses consignes de tri à tous les emballages en avril 2019. Les pots, tubes, sachets et barquettes en plastique ont rejoint les conserves, bouteilles et briques alimentaires dans les conteneurs jaunes. Les effets positifs de cette évolution se ressentent déjà : en 2020 le SYDEVOM observait une augmentation de 19% de la quantité d'emballages triés. Nombreux citoyens et élus se sont emparés de la problématique et s'impliquent au quotidien.



Un suivi minutieux des emballages

Chaque mois, les agents du SYDEVOM de Haute-Provence se rendent au centre de tri de Manosque pour analyser le contenu des conteneurs jaunes des différents secteurs du 04. Un échantillon est prélevé puis trié manuellement selon huit catégories : l'acier, l'aluminium, les cartons et papiers, les briques alimentaires, les plastiques rigides, les plastiques souples et les refus. On retrouve dans les refus tous les déchets qui ne doivent pas être jetés dans les conteneurs jaunes : le textile, le verre, les sacs pleins, des emballages non vidés ou imbriqués.



Un geste citoyen aux nombreux bénéfices

Le tri des emballages et du verre est un geste aux nombreux bénéfices. Il permet d'une part de limiter les ressources que nous puisons dans la nature en réutilisant les matières déjà existantes. Ainsi, les écosystèmes et les sols sont préservés et les émissions de CO2 sont limitées. Il permet d'autre part de limiter le coût de traitement des déchets.

En effet, une tonne de déchets non-recyclés allant au centre d'enfouissement coûte 260€ à la collectivité tandis que le coût d'une tonne de matières recyclées est de 135€. Cette différence considérable s'explique par la revente des matières recyclables et le soutien financier des Eco organismes qui permet d'amortir le coût de collecte.

Où sont recyclés nos déchets ?

Le SYDEVOM de Haute-Provence fait appel à des recycleurs français dans la mesure du possible, et Européens dans tous les cas.

Consultez la carte
de nos recycleurs
en suivant ce lien

